

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1452 - page 88

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

AGENCE NATIONALE POUR LE NUMERIQUE (ANPN).

Objet : accompagner les porteurs de projets numériques, aussi bien personnes individuelles que TPE et PME françaises, dans leur transformation ou leur transition numérique comme activité principale ; créer un réseau de professionnels experts du numérique ; défendre les intérêts des professionnels du numérique, accompagner les porteurs de projets numériques en France ; étudier toutes questions d'ordre professionnel, économique, social et technique se rapportant aux métiers du numérique et susceptibles d'intéresser les membres ; fédérer les acteurs du numérique et leur donner une plus grande visibilité sur le marché ; favoriser la connaissance mutuelle des professionnels, des porteurs de projets numériques et des entreprises ; faciliter les partenariats technologiques et commerciaux ; dynamiser l'emploi dans le secteur et contribuer au progrès numérique ; veiller à la dignité et au maintien de la loyauté dans les transactions et les rapports confraternels, lutter contre la concurrence déloyale et la publicité mensongère, assainir le marché dans l'intérêt des professionnels et des porteurs de projet ; promouvoir les usages et avantages des technologies numériques auprès des chefs d'entreprise afin de les aider à prendre les bonnes décisions en matière de développement numérique.

Siège social : 63 bis, boulevard Bessières, 75017 Paris 17^e .

Site internet : <http://anpn.fr/>.

Date de la déclaration : 10 mai 2016.